

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 02 juillet 2020

Présents : Andrée Séquier, Lionel Dusserre, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Sandrine Bellier-Benistand, Jean-Marie Guillet, Patricia Mottin, Lucie Valentin

Excusée ayant donné pouvoir : Anaïs Idelon

Délibérations du conseil

→ Le prestataire des repas de la cantine scolaire soumet chaque année ses tarifs à la révision. Pour l'année scolaire 2020-2021, le conseil municipal décide de ne pas impacter l'augmentation du tarif des repas défini par le prestataire sur le prix du repas payé par les parents d'élèves, estimant que le coût du repas doit rester abordable pour les familles. Cette augmentation sera à la charge de la commune.

Le prix du repas restera donc à 4.98€ pour les élèves et 7.50€ pour les adultes dans le cadre de la cantine intergénérationnelle.

Voté à l'unanimité.

→ Mme Lucie Valentin, adjoint en charge des affaires scolaires présente le scénario retenu par le conseil d'école du lundi 29 juin 2020 pour l'organisation des rythmes scolaires à compter de septembre 2020.

Le conseil d'école propose d'organiser à compter du mois de septembre 2020 les rythmes scolaires sur quatre jours, rythme expérimenté depuis le 12 mai 2020 suite au contexte de pandémie de Covid-19. Cette nouvelle organisation a donné satisfaction et permettra de supprimer les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) coûteuses, pour lesquelles il est difficile de trouver des intervenants et qui sur le long terme ont montré leurs limites, le temps d'activité étant trop court pour créer des projets d'intérêts.

Les horaires votés par le conseil d'école seront les suivants :

- École maternelle (Saint-Julien-en-Vercors) :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- École élémentaire (Saint-Martin-en-Vercors) :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Le conseil approuve et soumet à l'Éducation Nationale le changement des rythmes scolaires soit quatre jours d'école à partir de la rentrée 2020-2021 pour le RPI Saint-Julien, Saint-Martin.

Voté à l'unanimité

→ Madame le Maire informe les élus que le conseil municipal du précédent mandat a délibéré lors du conseil municipal du 30 janvier 2020 pour signer une convention avec l'association de la Maison de l'Aventure pour l'accueil périscolaire du mercredi suite aux changements des rythmes scolaires.

Il est rappelé que cet accueil était jusqu'à ce jour, réservé aux enfants de La Chapelle en Vercors et St Agnan en Vercors. Pour atteindre un taux de remplissage viable pour l'association, ce service a été ouvert aux autres communes du plateau.

Cette convention précise les modalités de financement soit : l'adhésion de la commune, la participation financière de la commune (restant à charge suite à la déduction de la participation des familles en fonction

du quotient familial et des prestations CAF et MSA). Toutefois, si aucun enfant de la commune n'a été accueilli, aucune facturation ne sera effectuée par la Maison de l'Aventure.

Les rythmes scolaires pour le RPI Saint-Julien, Saint-Martin passant à partir de l'année 2020-2021 à 4 jours, cette convention doit être modifiée pour un accueil des enfants sur la journée entière au lieu de la demi-journée initialement prévue.

Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire expose au conseil que le secrétariat du comité syndical du SIVU de Roybon est assuré par une secrétaire de mairie de la commune de Saint-Martin-en-Vercors.

Le Maire propose au conseil municipal de passer une convention de mise à disposition de 3 ans avec le SIVU de Roybon afin que Mme Patricia Villard puisse assurer le secrétariat du SIVU de Roybon.

Voté à l'unanimité.

➔ Madame le Maire expose au conseil que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que doit être institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID).

Il y a lieu de proposer en nombre double (soit 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants) une liste de contribuables pour siéger à la commission. La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Le Maire soumet au conseil la liste des 24 contribuables.

Voté à l'unanimité.

➔ Madame le maire informe le conseil que le Service public des Énergies dans la Drôme (SDED) va réaliser un renforcement électrique desservant le hameau du Bard, suite à la dépose d'un permis de construire. Le SDED prendra en charge l'intégralité des travaux. Le conseil valide cette installation.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

➔ Madame le Maire relate la rencontre entre les élus et Mme MAZERON, responsable ONF de notre secteur, nouvellement nommée au poste.

Mme MAZERON a rappelé l'importance pour une commune de faire diagnostiquer ses arbres car la responsabilité en cas d'accident revient au Maire. Le diagnostic permet de connaître l'état de santé d'un arbre.

La commune de Saint-Martin possède des arbres anciens dans le village ainsi qu'à l'arboretum, il convient donc de les diagnostiquer. Un devis va être demandé à l'ONF.

➔ Madame le Maire informe le conseil que l'ACCA de St-Martin a annoncé à la municipalité l'annulation du Ball-trap prévu le 22 et 23 août 2020, en raison du COVID-19. Toutefois, l'année prochaine le ball-trap aura lieu l'avant dernier week-end d'août, comme habituellement soit le 21 et 22 août 2021.

➔ Madame le Maire indique le souhait du conseil municipal de déplacer les conteneurs de tri sélectif de Nora sur le terrain communal au hameau des Moreaux. Les conteneurs à ordures ménagères seront définitivement retirés.

Ce changement de lieu a pour objectif de stopper les dépôts sauvages réguliers aux abords de ces conteneurs.

Tour de table

Philippe Desfeux informe le conseil de l'achèvement des travaux d'adduction d'eau au hameau des Pélaillons. Il indique que la municipalité a reçu deux devis avec des techniques différentes pour le remplacement de la porte de la boulangerie. Des précisions sont à demander aux entreprises avant de choisir la solution la plus adaptée.

Philippe Desfeux informe le conseil de la nomination d'un commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble pour l'enquête publique du projet de modification n°2 du PLU de la commune. Cette enquête publique se déroulera du 3 août au 4 septembre 2020.

Philippe Desfeux informe le conseil que le travail sur le dossier de mise en place de la signalétique d'information locale se poursuit, avec une détermination des emplacements des mâts avec le fabricant des lames directionnelles puis une rencontre avec chaque professionnel pour la signature des bons de commande. L'installation de cette nouvelle signalétique devrait être réalisée d'ici la fin de l'année 2020.

Philippe Desfeux informe le conseil que l'association Les Souffleurs souhaiterait présenter leurs projets lors d'un prochain conseil municipal.

Jean-Christophe Dye informe le conseil que les matinées d'entretien des chemins communaux réalisées par Chemins de rencontre ont repris avec le nettoyage du sentier des Revoux, s'en suivra le chemin du sanctuaire à Tourtre.

Il indique la nécessité de prévoir un nettoyage à l'arboretum.

Lionel Dusserre informe le conseil que des élus se sont rendus au hameau de Tourtre afin d'envisager des aménagements pour lutter contre la vitesse excessive des véhicules traversant la place de Tourtre.

La municipalité va convenir d'un rendez-vous avec le responsable départemental de la voirie afin de lui soumettre le projet de la commune.

Lionel Dusserre informe le conseil que des problèmes récurrents surviennent lors de fortes pluies au hameau des Moreaux. En effet, l'eau provenant du chemin des Moreaux s'écoule sur la route provoquant des accumulations sur certaines parties de la route de Tourtre. De plus, un habitant a signalé à la mairie la présence d'infiltrations d'eau dans son local en bord de route. Une visite sur les lieux sera effectuée par les élus et les services techniques afin de trouver des solutions à ce problème.

Lionel Dusserre informe le conseil de la mise en place du nouveau bureau du SIVU de Roybon. Claudine Thiault en devient la présidente, Lionel Dusserre le vice-président et Patricia Mottin, secrétaire.

Il indique au conseil que le bureau du SIVU a rencontré Stéphane Cronier, gérant de l'auberge de Roybon afin de visiter les lieux, faire un bilan des travaux à réaliser.

Patricia Mottin informe le conseil que le prochain bulletin municipal paraîtra mi-septembre.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 8h30

Secrétaire de séance : Sandrine Bellier-Benistand